



référence

AF15

Élaborer et appliquer la procédure de son entreprise dans le domaine de LCB-FT et du gel des avoirs.

Durée présentiel/distanciel : 180mn

Formation disponible en : présentiel – distanciel

Catégorie : Prévention et conformité

Éligible DDA : Oui

Public :

 Dirigeant

 Commerciaux

 Gestionnaire

 Juriste

 Responsable production

Prérequis : Aucun



Formation suivie en présentiel

 **Durée**
180 min

 **Dates ou période**
À définir

 **Horaires**
À définir

 **Nombre de participants**
Min 1 – Max 12

Modalités et délais d'accès :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

Lieu :

Dans les locaux d'Astrée Faculté ou dans les locaux du client, à définir

Formateur :

À définir parmi l'un de nos consultants / formateurs

Tarif : à partir de 2160 € TTC



Formation suivie en distanciel

 **Durée**
180 min

 **Dates ou période**
À définir

 **Horaires**
À définir

 **Nombre de participants**
Min 1 – Max 12

Modalités et délais d'accès :

Formation collective à distance sous la forme de :

- webinar participatif / Visio formation au moyen de l'outil TEAMS.
- Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

Lieu :

Formation à distance – webinar / vidéoconférence

Tarif : à partir de 1620 € TTC



Pas de e-learning pour cette formation.

1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation délivre une feuille de route pour l'élaboration et l'application de vos propres documents et notamment vos procédures LCB-FT et GDA.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Elaborer et mettre en œuvre les procédures internes LCB-FT et GDA de votre entreprise

2. Contenu

1. La LCB-FT

- Les exigences réglementaires applicables dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux (réglementation, autorités, assujettis, principales obligations)
- Votre organisation
- Les procédures et modes opératoires associés aux régimes de vigilance
- Les autres obligations telles que : la vigilance constante, déclaration de soupçon, contrôle interne, conservation des documents, formation des collaborateurs...
- Les exigences spécifiques sur les PPE et les apporteurs

2. Le Gel des avoirs (GDA)

- Les exigences réglementaires applicables dans le domaine du gel de avoirs (définition, réglementation, autorités, assujettis, obligations)
- Filtrer les clients des opérations
- Qualifier les risques potentiels
- Effectuer une déclaration d'homonymie ou informer le Trésor et bloquer l'opération

3.

Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ou réorienter les personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter au + 33 (0)1 46 10 43 80



Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestations de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexions et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

2. Éléments matériels

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par courriel à la fin de la formation

3. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.